Votre lettre du : /
Vos références : /
Nos références : CJLS/C/AVDB/ne/2025-02-04/LO-000
Votre corresp. : EDELMAN N. - 02 279 64 11
nicolas.edelman@brucity.be

«Genre_1» «Nom»
«Titre»
«Assocation»
«Adresse»
«CP»

Bruxelles, le

Procédure pour la remise et la réalisation d'un nouveau costume de Manneken-Pis

Bonjour,

En référence à votre mail du ……, je vous informe que toute proposition de don d'un costume à la statuette Manneken-Pis doit être introduite auprès du Collège des Bourgmestre et Echevin·e·s de la Ville de Bruxelles minimum 4 mois avant la date de remise souhaitée à l'adresse, rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles et par e-mail, *cjs.mannekenpis@brucity.be.*

Vous trouverez ci-joint :
- Le règlement ;
- Le formulaire de demande comprenant :
  - Une fiche d'identification qui facilitera l'introduction de votre dossier ;
  - Les directives pour la réalisation du costume.

Le formulaire doit être signé par le·la demandeur·euse et joint à la demande adressée au Collège.

Pour être recevable, votre dossier de demande doit être complet et respecter toutes les formes et conditions prescrites par le règlement et le formulaire.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer mes salutations les meilleures.

Anne VANDENBULCKE
Directrice générale

Formulaire de demande

1. **Procédure en vue de la remise d'un nouveau costume à Manneken-Pis**

1.1 **Fiche d'identification du donateur·rice :**

- Nom du groupement + description : Cliquez ici pour taper du texte.
- Nationalité : Cliquez ici pour taper du texte.
- Siège social : Cliquez ici pour taper du texte.
- Date de la fondation (10 ans d'existence minimum) : Cliquez ici pour taper du texte.
- Identité des personnes aptes à engager le donateur·rice personne morale (et preuve de leur pouvoir de représentation à joindre en annexe : statuts + décision.s de désignation des personnes physiques signataires)

1.2 **Raison motivée de la remise** (possibilité d'ajouter une annexe) **:**

……
……
……

1.3 **Informations techniques :**

- Nature du costume (description + dessin et photos du costume original qui servira de modèle à la réalisation de celui de Manneken-Pis) : Cliquez ici pour taper du texte.

- Veste : ……..	- Chaussures : ……..
- Chemise: ……..	- Chapeau : ……
- Pantalon : …….	- Autres : ……

- Matériaux utilisés :

- Nom du costume :

1.4 **informations pratiques :**

- Date souhaitée pour la remise (si le costume est accepté) et la raison de ce choix de date :
- Activités prévues lors de la remise (cortège, musique, groupement folklorique, distribution de bière ou de vin, etc.) :
- Le groupement ou l'association possède un drapeau : OUI NON
- Personne responsable à contacter (nom, adresse, téléphone, gsm, e-mail) :

2. **Directives en vue de la réalisation du costume et conditions de don**

2.1. **Préambule :**

- Le costume offert à Manneken-Pis rejoint la garde-robe officielle de Manneken-Pis, conservée par le Musée de la Ville de Bruxelles.
- Le Musée veille à la conservation optimale de cette collection spécifique et originale.
- À cet égard, le choix des matériaux de confection du costume doit être fait dans le but de la conservation sur le long terme du costume.
- La garde-robe de Manneken-Pis ne peut servir à aucune promotion commerciale, religieuse, politique et ne peut en aucun cas heurter la dignité humaine ou être discriminante.

2.2. **Directives :**

- Respect rigoureux du patron qui vous sera envoyé par mail en cas d'accord de la Ville, à imprimer sur une imprimante A3 pour l'avoir à l'échelle ;
- Le costume doit être complet et comprendre au minimum un haut, un bas, des chaussures et un couvre-chef si le costume de référence en comporte ;
- Seuls des matériaux durables peuvent être utilisés afin de supporter l'épreuve du temps (pas de colle, d'élément vivant, d'aliments, …) et si possible, éviter le plastique ;
- Préférer sur les petites surfaces les pressions au velcro cousu (le velcro accroche les textiles) ;
- Les finitions doivent être solides ;
- Les accessoires doivent être proportionnés à la statuette et prendre en considération les contraintes d'exposition et de conditionnement dans les réserves du musée (47 cm de hauteur / 39 cm de large maximum) ;
- Les accessoires fragiles et/ou métalliques doivent avoir des housses de rangement spécifiques en coton/lin/calicot naturel, neutre et non coloré, afin d'éviter d'endommager le costume lors de son placement en réserve. Utiliser des colorants stables. Les textiles à forte teneur en colorant doivent aussi être séparés du reste du costume par une housse en lin afin d'éviter la migration du colorant sur le reste du costume.

2.3. **Cession de droit :**

- Le costume, une fois offert, devient la propriété de la Ville de Bruxelles. Les auteur·rice·s cèdent leurs droits sur le costume et sa reproduction.
- En cas de détérioration du costume ou de vol d'un élément, le musée peut interdire sa sortie à la fontaine et procéder aux réparations et interventions nécessaires à sa remise en état si c'est encore possible.

Je, soussigné·e, m'engage à respecter les directives reprises dans le présent document.

Date, nom, et signature (manuscrite)